



## ÉLEVAGE PORCIN

### L'élevage porcin de la région plutôt en hors sol et en « naisseage-engraissement »

Saucisson, jambon, lard, petit salé, saindoux... la production comme la consommation au sein des exploitations familiales des produits de l'élevage porcin étaient fréquentes, il y a encore 10 ans. En effet, 2 200 exploitations détenaient, en 2000, au moins un porc et parmi elles, 20 % seulement étaient classées comme professionnelles.

Aujourd'hui, « tuer un cochon » dans l'année ne se pratique presque plus dans les exploitations agricoles. Si le nombre de porcs a augmenté de 3 % entre 2000 et 2010, le nombre d'éleveurs s'est réduit de 70 %. La filière porcine s'est fortement restructurée avec des exploitations agrandies et plus spécialisées vers le hors sol et le « naisseage-engraissement ». Le nombre de sociétés s'est développé. Les abattages de porcs charcutiers dans les abattoirs de la région ont progressé de 16 % en volume durant la même période.

Contrairement au niveau national qui a perdu 8 % du cheptel porcin entre 2000 et 2010, les effectifs porcins (402 300) en Poitou-Charentes ont augmenté de 3 %. Ils représentent 3 % du troupeau national (13,8 millions de têtes), qui demeure concentré principalement en Bretagne (7,8 millions de têtes, soit 56 % du cheptel français).

Dans le même temps, le nombre d'exploitations élevant des porcs a fortement diminué (- 70 %) et s'élève à 630.

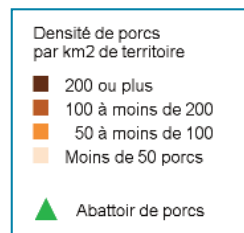
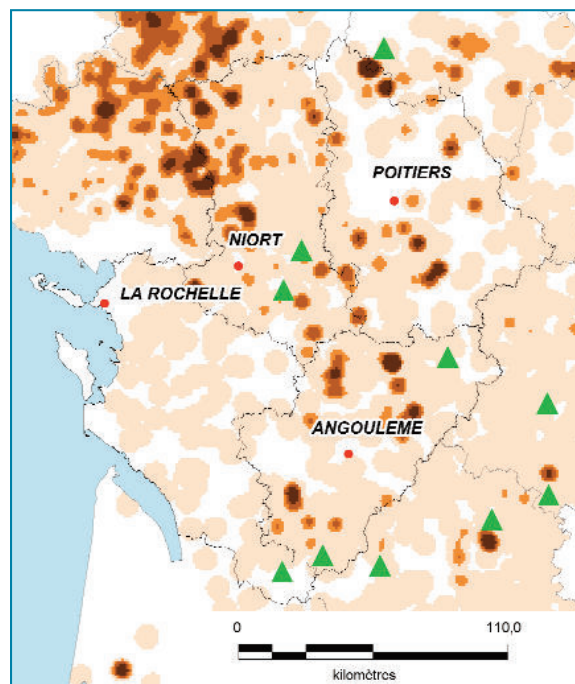
Le nombre de truies s'établit à 32 000 têtes, soit une baisse de 16 % et le nombre d'exploitations en ayant a été divisé par 2. *A contrario*, du fait, en partie, de l'amélioration de la prolificité des truies, l'évolution du nombre de porcs à l'engrais a crû de plus de 20 points.

Les évolutions divergent selon les départements. Les effectifs de porcs ont augmenté dans deux départements

(Charente : + 17 % et Vienne : + 14 %) alors qu'ils ont diminué dans les deux autres (Charente-Maritime : - 31 % et Deux-Sèvres : - 7 %).

Néanmoins, le département des Deux-Sèvres, proche du principal bassin national d'élevage porcin, domine toujours avec 45 % du cheptel régional, suivi de la Charente (29 % des effectifs).

#### Densité porcine plus forte à proximité des Pays de la Loire



**Note de méthode :** Carte obtenue par lissage géographique. Le rayon de lissage est ici de 5 km. La méthode de lissage utilise la fonction Biweight. Chaque donnée lissée est représentée par aplat de couleur sur un carroyage de 1 km de côté.

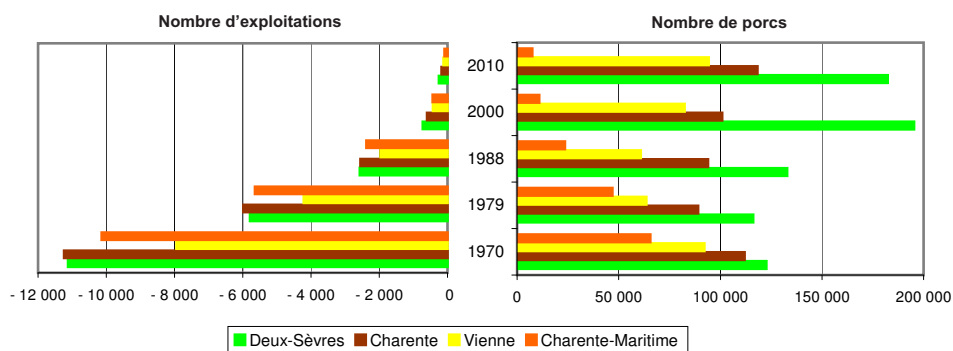
© IGN - BD Carto - Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Dans la région, cinq établissements abattent des porcins. Les deux principaux, situés en Deux-Sèvres, ont traité 95 % des animaux en 2012. Sur l'ensemble des porcs abattus, 34 % proviennent de la région, 54 % des Pays de la Loire. En effet, la région réalise environ 6 % des abattages nationaux alors que la filière porcine régionale ne pèse que 3 % du total.

L'observation sur une longue période montre qu'en 40 ans, le nombre d'exploitations élevant des porcs s'est effondré alors que les effectifs porcins ont augmenté. La disparition des très petits élevages contribue à ce phénomène. En 1970, 40 430 exploitations avaient au moins un porc, soit près d'une exploitation sur deux avec en moyenne 10 porcs. En 2010, elles ne sont plus que 630, soit 3 % des exploitations de la région avec 639 porcs en moyenne.

La taille moyenne des ateliers a été multipliée par 3,5 entre 2000 et 2010.

### Elevage porcin : l'abandon du « cochon destiné à la famille » contribue à l'érosion du nombre d'exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

### 98 % du cheptel porcin régional dans les « grandes » exploitations

Les ateliers porcins dits « professionnels », ayant au moins 100 porcs ou 20 truies mères (on utilisera, dans la suite de l'étude, cette définition retenue également par le service statistique de la Bretagne) détiennent en 2010 presque la totalité du cheptel porcin. La majorité des exploitations ayant un tel atelier est classée parmi les grandes exploitations, celles dont la production brute standard (PBS) dépasse 100 000 euros. Ces « grandes exploitations » rassemblent 98 % du cheptel porcin régional.

La PBS moyenne des exploitations porcines (au moins un porc) est deux fois plus élevée que la moyenne régionale toutes productions confondues.

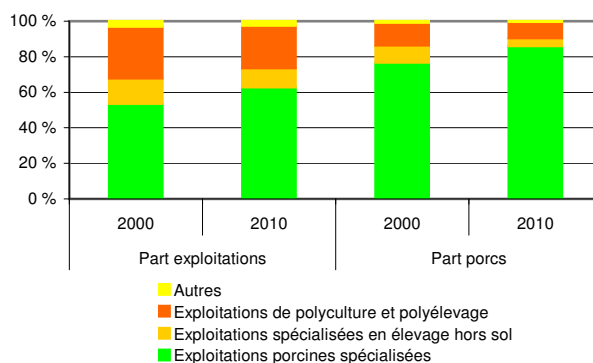
Les 50 exploitations qui tirent leur revenu uniquement à partir de l'élevage de porc, en élèvent en moyenne plus de 3 000 et leur PBS moyenne dépasse 636 000 euros.

### Un élevage très spécialisé

Les élevages porcins peuvent être regroupés au sein de trois principales orientations technico-économiques :

- Près des deux tiers des exploitations professionnelles élevant des porcs sont classées dans l'OTEX « **exploitations porcines spécialisées** ». Elle rassemble 63 % des unités et 86 % du total porcin. Si on détaille cette orientation : les exploitations classées en « combinaison élevage et engraissement » dominant avec 32 % des effectifs, 66 % des truies et 49 % des porcs à l'engrais ;
- 24 % des exploitations se trouvent en « **polyculture et polyélevage** » pour 8 % des truies et 10 % des porcs à l'engrais ;
- L'OTEX « **exploitations avec diverses combinaisons de granivores** » totalise 10 % des exploitations mais seulement 5 % des truies et 5 % des porcs à l'engrais.

### Une spécialisation qui s'accroît



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Si on regroupe toutes les exploitations hors sol, y compris celles classées en aviculture mais qui ont aussi des porcs, elles représentent 73 % des exploitations d'élevage porcin en 2010 et totalisent plus de 90 % du cheptel porcin.

Par ailleurs, 4 exploitations sur 5 combinent un atelier porcin (souvent hors sol) avec des cultures ou d'autres ateliers.

### La moitié des éleveurs a adopté la conduite d'élevage de « naissance-engraissement »

Lors du recensement agricole, les exploitants ont déclaré leurs effectifs en porcs à l'engraissement, en truies, en porcelets, ainsi que leurs capacités d'accueil pour ces trois catégories d'animaux (engraissement, truies et post sevrage). Ces informations ont permis de répartir les exploitations professionnelles en « engraisseur » (nombre ou capacité en truie = 0), en « naisseur » (nombre de truies plus important que la moitié de la capacité ou des effectifs de porcs à l'engraissement) ou en « naisseur-engraisseur » (le solde).

### Le porc, une affaire de spécialistes

Unité : %	Exploitations	Porcs	Truies	Porcelets	Porcs à l'engrais
<b>Exploitations hors sol</b>	<b>73,1</b>	<b>90,3</b>	<b>91,4</b>	<b>92,0</b>	<b>89,2</b>
<b>Exploitations porcines spécialisées</b>	<b>62,7</b>	<b>85,9</b>	<b>86,9</b>	<b>88,0</b>	<b>84,6</b>
dont combinaison élevage et engraissement	32,5	52,8	65,8	57,5	48,7
dont en porcins d'engraissement	26,1	30,3	14,0	23,3	35,9
dont en porcins d'élevage	4,1	2,8	7,1	7,2	0
<b>Exploitations avec diverses combinaisons de granivores</b>	<b>10,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,5</b>	<b>4,0</b>	<b>4,6</b>
<b>Exploitations de polyculture et polyélevage</b>	<b>23,9</b>	<b>9,3</b>	<b>8,3</b>	<b>7,8</b>	<b>10,2</b>
<b>Autres</b>	<b>3,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## 7 porcs à l'engrais sur 10 sont élevés dans les systèmes « naissance-engraissement »

Unité : %	Exploitations	Porcs	Truies	Porcs à l'engrais
Naisseur-engraisseur	50	73	89	71
Engraisseur	39	22	0	29
Naisseur	11	5	11	0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Selon le classement précisé ci-dessus, la moitié des éleveurs pratique à la fois le naissance et l'engraissement avec 73 % du cheptel total régional, 89 % des truies et 71 % des porcs à l'engrais.

Seulement 11 % des éleveurs font uniquement du naissance, avec 11 % des truies régionales.

Près de 40 % sont uniquement engraisseurs (29 % des porcs à l'engrais).

Pour les 134 naisseurs-engraisseurs, l'élevage est composé en moyenne de 1 300 porcs à l'engrais et de 210 truies. Cette conduite d'élevage est plus fréquente dans les exploitations spécialisées porcines. En effet, au sein de cette orientation, 78 % utilisent ce mode d'élevage, ils ont en moyenne 244 truies et 1 525 porcs à l'engraissement.

Les structures juridiques diffèrent selon le mode de conduite de l'élevage : en « naissance-engraissement », les exploitations sont majoritairement sous forme sociétaire (84 %) alors qu'en « naissance », 63 % des exploitations sont gérées sous statut individuel.

### Naisseur-engraisseur : plutôt sous forme sociétaire

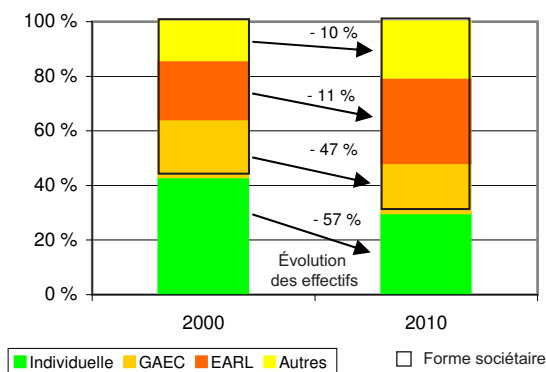
Unité : %	Exploitation individuelle	Forme sociétaire
Naisseur-engraisseur	16,4	83,6
Engraisseur	37,5	62,5
Naisseur	63,3	36,7

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Abandon progressif des ateliers porcins par les exploitations individuelles

Suivant la tendance générale, les chefs d'exploitation optent le plus souvent vers un statut de société. Ce choix qui concerne 70 % d'entre eux en 2010 (57 % en 2000) s'accompagne d'un agrandissement et d'une spécialisation des structures. Ainsi, la forme « EARL » domine en 2010 (ce qui n'est pas le cas dans la majorité des autres filières) avec un nombre moyen de porcs de 1 445 têtes contre 563 en « individuelle ».

### 7 exploitations sur 10 sous forme sociétaire



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

## 60 % du travail assurés par la famille

La main-d'œuvre dans les exploitations porcines a diminué en 10 ans. La filière emploie, en 2010, l'équivalent de 716 emplois à temps plein (UTA) contre 1 100 en 2000.

Il y a 13 ans, l'équivalent de 2,5 UTA était nécessaire pour s'occuper de 1 000 porcs, en 2010, 1,8 UTA suffisent (1,5 UTA dans les exploitations uniquement porcines).

L'essentiel du travail est toujours familial. La famille assurait, en 2000, les deux tiers du travail contre 60 % aujourd'hui.

Comme dans les exploitations avicoles, la moyenne d'âge du chef ou du premier coexploitant est de 46 ans contre 51 ans en moyenne toutes orientations confondues. Les moins de 50 ans détiennent 60 % du troupeau porcin.

L'activité porcine est plutôt une affaire d'hommes : 10 % seulement des chefs d'exploitation sont des femmes.

### Plus de 3 000 porcs en moyenne dans les « autres formes sociétaires »

Moyenne par exploitation	Exploitation individuelle	GAEC	EARL	Autres formes sociétaires	Ensemble
Total porcs	563	1 295	1 445	3 094	1 493
Porcs à l'engrais	352	814	866	1 905	916
PBS (euro)	179 233	500 370	379 610	703 615	408 369
PBS porcins (euro)	132 783	276 618	289 932	641 344	312 706
UTA totales	1,3	4,1	2,3	3,9	2,7
Salariés permanents (nbre)	2	3	2	4	2
SAU (ha)	60	187	98	109	107
Terres labourables (ha)	57	170	94	111	102
Age du chef ou 1 <sup>er</sup> co-exploitant	47	46	46	46	46

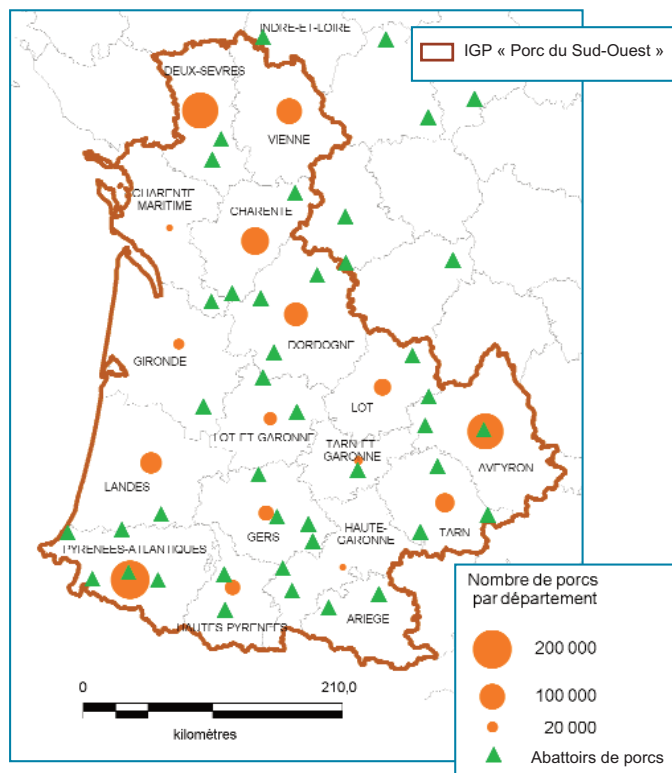
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

OTEX : orientation technico-économique des exploitations  
 EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée  
 GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun  
 PBS : production brute standard

### Les différents systèmes d'élevage porcin se définissent ainsi :

- **naissance avec vente au sevrage** : les porcelets nés sur le site sont vendus au sevrage, à 7-8 kg de poids vif et à 3-4 semaines ;
- **naissance avec vente après post-sevrage** : les porcelets nés sur le site sont vendus en fin de post-sevrage. L'âge des porcelets, à un poids standardisé de 30 kg en fin de post-sevrage, est de 75 jours ;
- **naissance et engraissement** (y compris avec entrée et sortie d'une partie des porcelets) : les porcelets nés sur le site sont engraisés sur place pour être vendus en porcs charcutiers à 116 kg de poids vif en moyenne. Une partie des porcelets du site peut être vendue ou mise en production chez d'autres éleveurs, faute de places suffisantes pour les engraisés sur place ;
- **post-sevrage seul** : les porcelets entrent sur le site à 7-8 kg de poids vif et à 3-4 semaines. Ils sont vendus à des engraisés à 30 kg de poids vif et 75 jours en moyenne ;
- **post-sevrage et engraissement** : les porcelets entrent sur le site à 7-8 kg de poids vif et à 3-4 semaines. Ils sont vendus en porcs charcutiers à 116 kg de poids vif et 6 mois en moyenne ;
- **engraisseur seul** : les porcelets entrent sur le site à 30 kg de poids vif et 75 jours en moyenne. Ils sont engraisés pendant 115 jours pour être vendus en porcs charcutiers à 116 kg de poids vif en moyenne.

## Zone IGP « Porc du Sud-Ouest »



Le 9 mai 2013, l'indication géographique protégée (IGP) « Porc du Sud-Ouest » a vu le jour. Son enregistrement a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne. Nés et élevés dans le Sud-Ouest de la France, les porcs doivent être nourris avec du maïs denté (30 % au minimum). Plus lourds que les porcs de type standard, leur viande est aussi plus rouge, plus juteuse et plus tendre. La zone de production de l'IGP « Porc du Sud-Ouest » concerne la totalité des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. Il s'agit de la même zone pour les producteurs impliqués dans la production de porc destiné au jambon de Bayonne.

L'IGP « Jambon de Bayonne » : L'IGP délimite d'abord la zone de production des porcs à utiliser : il s'agit de « Porcs du Sud-Ouest » - au sens large, sans précision sur le mode d'élevage - qui doivent avoir été engraisés avec un aliment contenant au moins 60 % de céréales, ou de céréales et de pois. La zone de transformation des jambons (salage, séchage, affinage, désossage) est la zone géographique française du sud-ouest du fleuve Adour y compris les cantons périphériques à ce dernier. Elle comprend le département des Pyrénées-Atlantiques et une partie des départements des Hautes-Pyrénées, des Landes et du Gers.

Source : INAO

© IGN - BD Carto - Source : Agreste - Recensement agricole 2010  
Enquête abattoirs

## Méthodologie et définitions

Les résultats de cette publication sont issus en majorité des recensements agricoles de 2000 et 2010. Ils concernent les seules exploitations agricoles ayant déclaré, lors du passage de l'enquêteur, un effectif de porcs. Les exploitations en vide sanitaire total lors du passage de l'enquêteur, ne font pas partie du champ de cette étude. Pour les besoins de l'étude, le champ a ensuite été restreint aux exploitations ayant une activité porcine considérée comme significative. Il s'agit des exploitations détenant 100 porcs et plus ou 20 truies et plus.

**Porcins** : les effectifs recensés sont ceux des animaux présents. L'appellation « porcins » regroupe trois catégories :

- les truies : truies reproductrices de 50 kg et plus, y compris les femelles n'ayant encore jamais mis bas et conservées pour le renouvellement des effectifs de truies (cochettes de renouvellement). Les truies de réforme sont exclues de cette catégorie ;
- les porcelets : porcelets, y compris ceux en post-sevrage, non entrés en atelier d'engraissement ;
- les porcs à l'engrais ou porcs en engraissement : jeunes porcs de 20 à 50 kg destinés à être engraisés et abattus autour de 115-118 kg de poids vif. Les truies de réforme et les verrats sont recensés dans cette catégorie.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

**La surface agricole utilisée (SAU) des exploitations** concerne celle des exploitations ayant leur siège dans le département.

**Otex** : la contribution des différentes productions à la PBS d'une exploitation permet de déterminer l'orientation technico-économique (Otex) de cette dernière. Une exploitation porcine est dite spécialisée au sens de la statistique agricole si sa PBS résulte pour au moins des deux tiers de l'activité porcine.

### Pour en savoir plus :

Agreste Primeur - n° 300 - avril 2013 : « Les élevages de porcs en France métropolitaine en 2010 »  
Agreste Bretagne - décembre 2012 : « Les naisseurs-engraisseurs concentrent 80 % du cheptel porcin »

## Agreste : la statistique agricole



© AGRESTE 2013

Prix : 3,00 €

Préfecture de la région Poitou-Charentes  
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Information Statistique et Économique  
15, rue Arthur Ranc - CS 40537  
86020 POITIERS CEDEX  
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12  
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>  
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

Directeur de la publication : Alain MAURAND  
Rédactrice : Marie France MAROT  
Composition : SRISE Poitou-Charentes  
Impression : SSP Toulouse  
ISSN : 1282-2205  
e-mail : [srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr)